



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Oeuvres universitaires: Hauts-de-Seine

Question écrite n° 39353

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation des cites universitaires de Nanterre et Antony. Les residents de ces cites sont fondees a mener une lutte contre la degradation de leur condition de vie. Construites depuis plus de vingt ans, les cites n'ont jamais ete renovees et presentent de graves carences relatives a l'hygiene et a la securite. A Nanterre, par exemple, 39 chambres sont fermees pour cause d'insalubrite. L'installation electrique est en partie defectueuse, l'isolation thermique et accoustique est deficiente. A Anthony, un batiment a deja ete detruit et d'autres sont menaces dans un avenir proche. De telles conditions d'hebergement qui frappent les etudiants appartenant aux milieux les plus modestes et aggravent la selection sociale sont indignes d'un pays moderne comme la France. Elles ne repondent en aucun cas a la necessite d'elever la qualite de la formation universitaire et de doubler le nombre des etudiants d'ici a l'an 2000. Il est urgent de remedier a la situation de ces cites universitaires dans les plus courts delais. Le vote d'un collectif budgetaire pour l'annee 1988 et l'adoption d'une loi de programmation concernant la construction de residences universitaires permettraient plus generalement de faire face aux immenses besoins d'hebergement que connaissent les etudiants. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39353

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1734